



Conseil municipal du mardi 4 avril 2023

Budget primitif 2023

Rapport de présentation



Introduction	- 1 -
Schéma de l'équilibre global du budget – Opérations réelles	- 2 -
I. La section de fonctionnement.....	- 3 -
A. Répartition des recettes réelles de fonctionnement au BP 2022	- 3 -
B. Les recettes de fonctionnement par chapitre	- 4 -
1. Chapitre 73 – Fiscalité directe locale : 44,6 M€ (+13,5%).....	- 4 -
2. Chapitre 73 – Autres recettes fiscales : 29,3 M€ (- 0,09%)	- 6 -
3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 25,8 M€ (+2,9%).....	- 7 -
4. Les autres recettes de fonctionnement : 6,3 M€.....	- 9 -
5. Total des recettes réelles de fonctionnement	- 11 -
C. Répartition des dépenses réelles de fonctionnement au BP 2022 et 2023.....	- 11 -
D. Les dépenses de fonctionnement par chapitre	- 12 -
1. Les charges à caractère général : 24,9 M€ (+ 20%).....	- 12 -
2. Les charges de personnel : 60 M€ (+3,45 %).....	- 14 -
3. Les autres charges de gestion courante : 12,5 M€ (+3,47%).....	- 15 -
4. Les autres dépenses de fonctionnement : 1,8 M€ (+ 10%)	- 17 -
E. Synthèse de la section de fonctionnement.....	- 18 -
F. L'autofinancement	- 18 -
II. La section d'investissement	- 19 -
A. Les recettes propres.....	- 19 -
1. Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et Taxe d'aménagement :	- 19 -
2. Cessions.....	- 19 -
3. Subventions.....	- 20 -
B. Les remboursements d'emprunts.....	- 20 -
C. Les opérations financières équilibrées en recettes et dépenses	- 20 -
D. Les financements disponibles pour les opérations d'équipement.....	- 20 -
E. Les dépenses d'équipement	- 20 -
F. Les recettes d'emprunts et le financement de l'investissement	- 22 -
G. La dette.....	- 22 -
ANNEXE	- 24 -
DÉTAIL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2023.....	- 24 -
1 – RÉCAPITULATIF	- 24 -
2 – RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX PAR DOMAINE	- 25 -

3 – RÉPARTITION DES TRAVAUX PAR DOMAINE - 25 -

4 – DÉTAIL DES TRAVAUX PAR DOMAINE - 26 -



Introduction

Le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le 7 janvier dernier. Il a permis de dresser les grands traits de l'environnement dans lequel s'inscrivent les prévisions de recettes et de dépenses de la ville pour l'exercice 2023.

- Une inflation en hausse depuis 2022 et dont le taux est de 5,9 % sur un an au mois de décembre 2022. Selon les projections de la Banque de France, la France devrait connaître en 2023 un pic d'inflation au cours du premier semestre, puis un début de décrue sur le reste de l'année. Alors que la note de conjoncture de la Banque de France du mois de décembre prévoyait un taux d'inflation de 6 % en 2023, ce taux devrait se situer aux alentours de 4 % selon ses dernières projections.
- Les prix de l'énergie ont progressé dans des proportions les plus importantes depuis plusieurs dizaines d'années, alimentant une inflation forte dont les origines se trouvent en outre dans la reprise des activités suite à la pandémie, aux difficultés d'approvisionnement dues aux confinements à répétition en Chine et le conflit en Ukraine. Comme évoqué lors du débat sur les orientations budgétaires, malgré des baisses de consommation d'énergie importantes pour la ville, priorités par ailleurs dans la lutte contre le dérèglement climatique, les factures des fluides ont bondi en 2022 et les prévisions conduisent à estimer qu'elles vont poursuivre sur cette trajectoire en 2023.
- Les taux d'intérêts sur emprunts ont augmenté depuis 2022, après plusieurs années de taux très bas. Afin de lutter contre l'inflation, la Banque Centrale Européenne a relevé ses taux directeurs de 250 points de base de juillet à décembre 2022, puis à nouveau de 50 points de base en février 2023. Dans ces conditions, les propositions de prêts des banques sont moins favorables que les années précédentes.

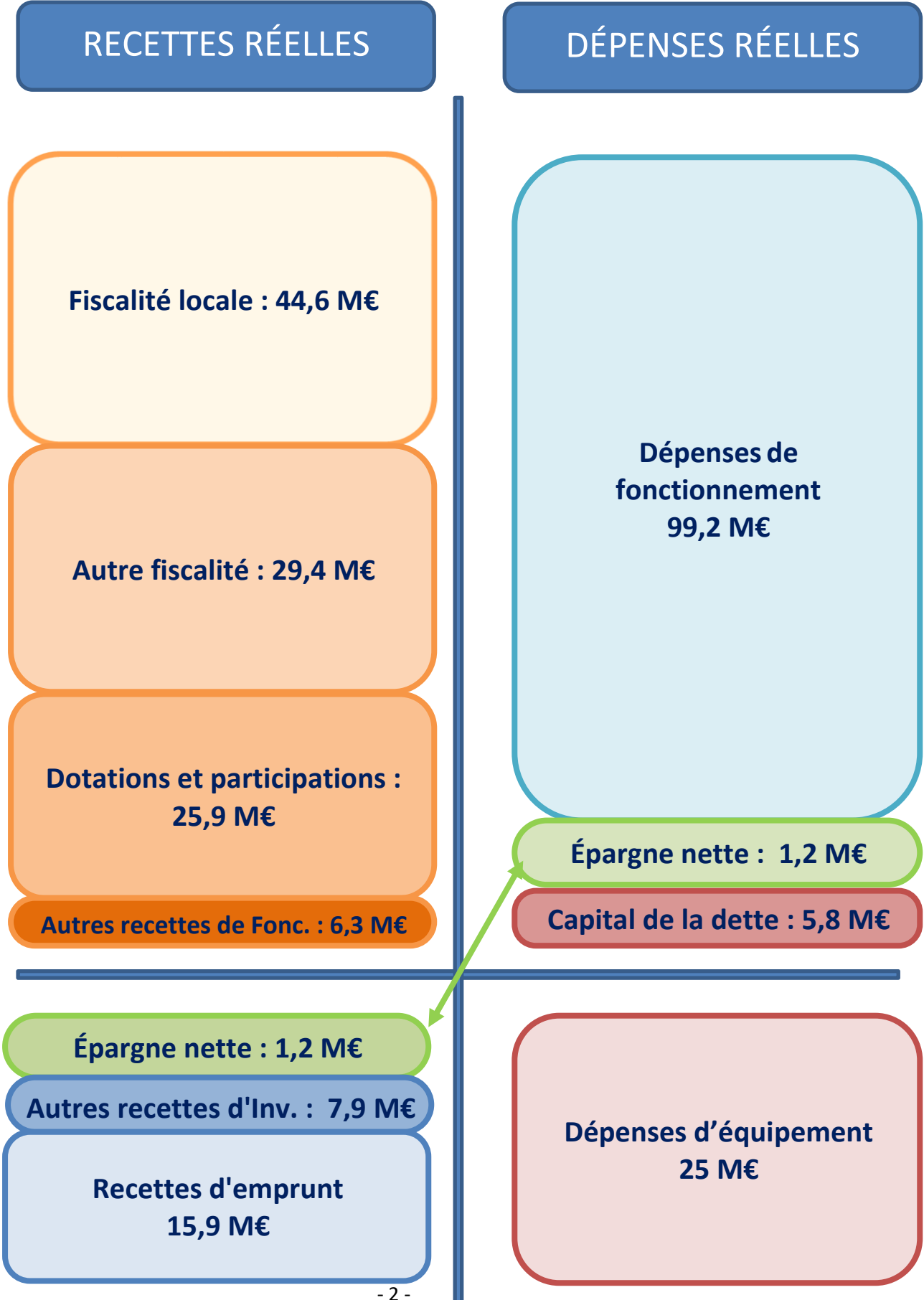
Malgré les chocs successifs, depuis la période de pandémie des années 2020 et 2021, le retour d'une inflation à niveau élevé, l'explosion des prix de l'énergie, la majorité municipale entend maintenir sa volonté de porter les efforts sur la politique de préservation du « modèle villeneuvois » riche d'un tissu associatif dense, d'un service public de qualité, et tourné vers les actions de développement de son attractivité dans un cadre de ville nature et nourricière. Elle entend encore poursuivre son action pour faire face à l'urgence climatique et maintenir un niveau d'investissement aussi élevé que possible afin de poursuivre le programme engagé en début de mandat.

Les principaux aspects du projet de budget 2023

Les contraintes qui s'imposent à la ville, comme à l'ensemble des villes et des particuliers, impliquent de proposer un budget dont les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 7,29 %. Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression également de 6,55 %. Les dépenses réelles d'investissement sont en hausse de 0,12 %, avec des recettes basées sur un emprunt d'équilibre de 15,9 M€.

Par délibération du Conseil municipal du 8 novembre 2022, il a été décidé d'adopter l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023, soit un an avant l'obligation légale. Dans la présentation du budget, le principal changement est le transfert de la plupart des charges du chapitre 67 vers le chapitre 65 et de la plupart des recettes du chapitre 77 vers le chapitre 75.

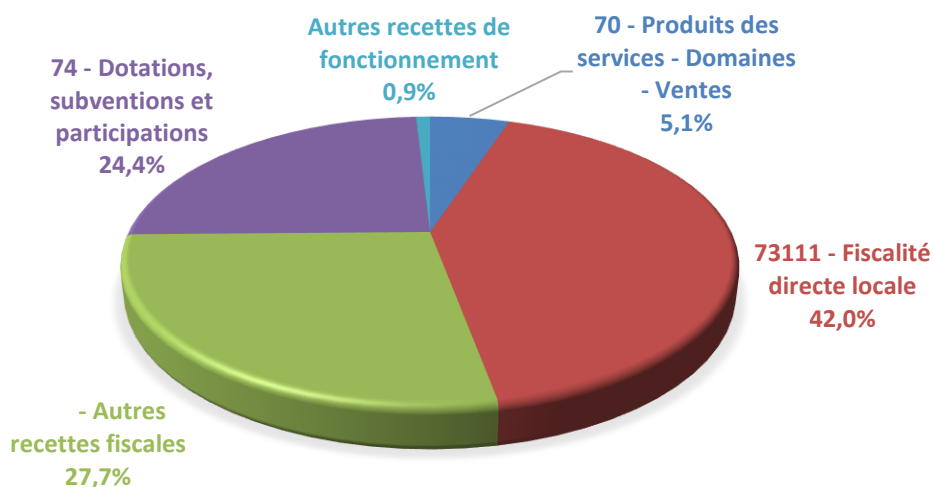
Schéma de l'équilibre global du budget – Opérations réelles



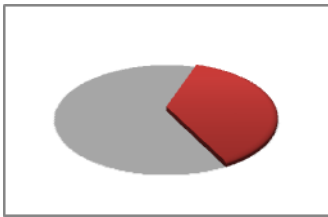
I. La section de fonctionnement

DEPENSES		BP 2022	BP 2023	Évolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 766 868	24 923 428	20,02%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	58 000 000	60 000 000	3,45%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	750 000	779 013	3,87%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 091 218	12 510 323	3,47%
Total des dépenses de gestion courante		91 608 086	98 212 764	7,21%
66	CHARGES FINANCIERES	640 000	910 000	42,19%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	179 580	45 000	-74,94%
68	DOTATION AUX PROVISIONS	70 000	70 000	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		92 497 666	99 237 764	7,29%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 800 444	4 536 298	-5,50%
042	OPERATIONS ORDRE DE SECTION A SECTION	2 406 005	2 455 200	2,04%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 206 449	6 991 498	-2,98%
Total des dépenses de fonctionnement		99 704 115	106 229 262	6,54%
RECETTES		BP 2022	BP 2023	Évolution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	290 000	415 000	43,10%
70	PRODUITS DES SERVICES - DOMAINE - VENTES	5 178 374	5 378 360	3,86%
73	IMPOTS ET TAXES	68 691 112	73 963 098	7,67%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	25 124 067	25 864 011	2,95%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	326 300	537 593	64,75%
Total des recettes de gestion courante		99 609 853	106 158 062	6,57%
76	PRODUITS FINANCIERS	1 200	1 200	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 062	0	-100,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		99 634 115	106 159 262	6,55%
042	OPERATIONS ORDRE DE SECTION A SECTION	70 000	70 000	0,00%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		70 000	70 000	0,00%
Total des recettes de fonctionnement		99 704 115	106 229 262	6,54%

A. Répartition des recettes réelles de fonctionnement au BP 2023



B. Les recettes de fonctionnement par chapitre



1 – Chapitre 73 – Fiscalité directe locale : 44,6 M€ (+ 13,5 %)

Le contexte économique très particulier, décrit en introduction, a fini par imposer la décision de procéder à une augmentation du taux de fiscalité. Le choix s'est porté sur la taxe sur les propriétés bâties car elle comporte la seule base qui constitue un véritable levier opérationnel pour dégager une recette significative.

Il a donc été décidé de faire passer le taux de la taxe sur les propriétés bâties de 47,67 % à 50,67 %.

Les autres éléments pris en compte pour déterminer les recettes de la fiscalité directe locale sont les suivants :

- la revalorisation légale des bases fiscales de 7,1 % pour le foncier bâti sauf locaux professionnels, le foncier non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- pour les locaux professionnels, depuis la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels entrée en application en 2017, l'actualisation annuelle tient compte de l'évolution tarifaire effective des baux de location par catégorie de locaux. En fonction des informations reçues, la revalorisation moyenne devrait se situer aux alentours de 0,7 %,
- une estimation de revalorisation physique des bases, estimée à partir des projets de construction achevés en 2022, à 1,50 %. Les projets identifiés comprennent notamment des surfaces importantes de locaux professionnels, locaux à usage de bureaux. L'estimation d'augmentation des bases physiques prend en compte notamment des locaux professionnels nouveaux pour un nombre de 71 locaux, représentant plus de 41 000 m², dont les principaux sont situés rue Papin, à la Haute Borne, rue Jean Jaurès.

Détail du chapitre 73 :

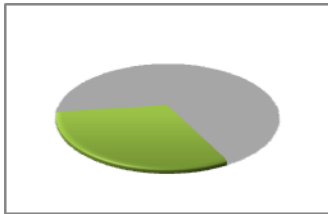
Impôts et taxes		BP 2022	BP 2023	Evolut°
73111	Contributions directes	39 301 181	44 600 000	13,5%
732*	Attributions communautaires	24 517 152	24 517 152	0,0%
7351	Taxe sur l'électricité	1 100 000	1 100 000	0,0%
7381	Taxe additionnelle sur les droits de mutation	2 200 000	2 300 000	4,5%
7368	Taxe sur la publicité	620 000	600 000	-3,2%
73223	FPIC	750 000	740 000	-1,3%
	Autres taxes	202 779	105 946	-47,8%
		68 691 112	73 963 098	7,7%

La diminution des « autres taxes » s'explique par l'inscription des crédits pour les rôles supplémentaires. Il s'agit d'une recette fluctuante, pour laquelle un peu plus de 13 000 € ont été encaissés l'année dernière, après plus de 200 000 € en 2021 et un peu plus de 100 000 € en 2020. Pour indication, les rôles supplémentaires permettent à l'administration fiscale de corriger des erreurs ou des omissions établies dans les impositions initiales.

Evolution des bases :

	Bases connues au BP 2022	Bases de décembre 2022	Bases estimées en février 2023	Taux	Produits inscrits au BP 2023
THRS	2,6 M€	2,8 M€	2,8 M€	30,56%	0,9 M€
TFB	76,5 M€	79,8 M€	84 M€	50,67%	42,6 M€
TFNB	0,3 M€	0,3 M	0,3 M€	87,04%	0,3 M€
					43,8 M€

Il convient d'ajouter à la somme totale ci-dessus un montant 0,8 M€ qui correspond à l'application du coefficient correcteur. Le coefficient correcteur a été mis en place à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et au transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. L'objectif du coefficient correcteur est de neutraliser la réforme de la taxe d'habitation. Le coefficient correcteur est de 1,020297 pour Villeneuve d'Ascq.



2. Chapitre 73 – Autres recettes fiscales : 29,3 M€ (-0,09%)

- **Fiscalité reversée par la MEL :**

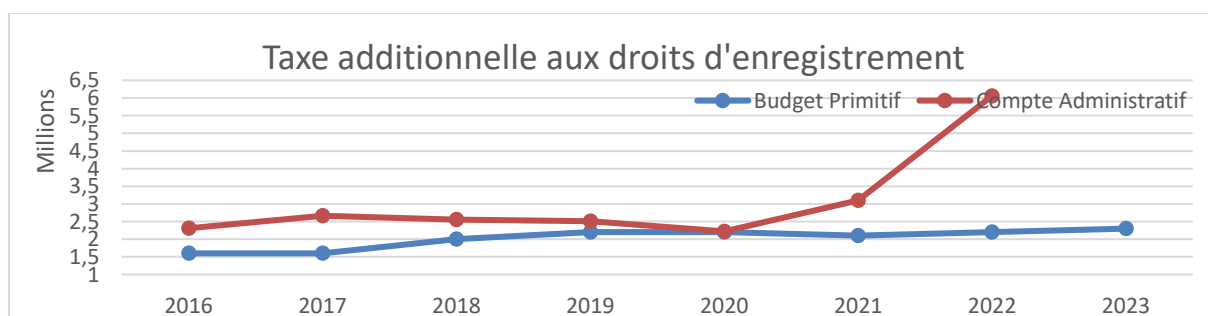
L'attribution de compensation communautaire (**ACC**) prend en compte les transferts de fiscalité opérés lors de la création de la taxe professionnelle unique ainsi que les différentes décisions liées aux transferts de compétences et à l'estimation des charges et produits ainsi transférés, réalisée par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

En l'absence de tout nouveau transfert de charge décidé, le montant de l'ACC reste identique à 22 954 862 €.

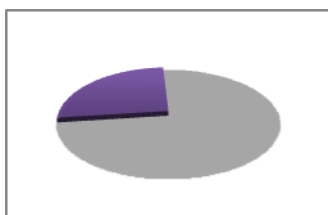
La dotation de solidarité communautaire (**DSC**) est reprise pour son montant délibéré par la MEL lors de son conseil du mois de décembre, soit 1 562 290 €.

La recette est stable à **24,5 M€**.

- Le montant de l'enveloppe globale, en loi de finances, pour le **fonds de péréquation intercommunale** (FPIC) est identique depuis 2016 : un milliard d'euros. Le critère d'un effort fiscal agrégé supérieur à 1 est supprimé par la loi de finances 2023, ce qui aura pour conséquence une répartition de l'enveloppe sur davantage d'établissements intercommunaux. Le FPIC est donc ajusté à la baisse à 740 000 €.
- Pour la **taxe additionnelle aux droits de mutation**, une somme importante et exceptionnelle a été perçue en 2022. Le graphique ci-dessous fait apparaître l'originalité de la perception de cette taxe en 2022. La prévision pour 2023 est ajustée à un montant de 2,3 M€, tenant compte d'un possible ralentissement sur le marché des ventes de biens immobiliers en raison de la hausse des taux d'intérêt.



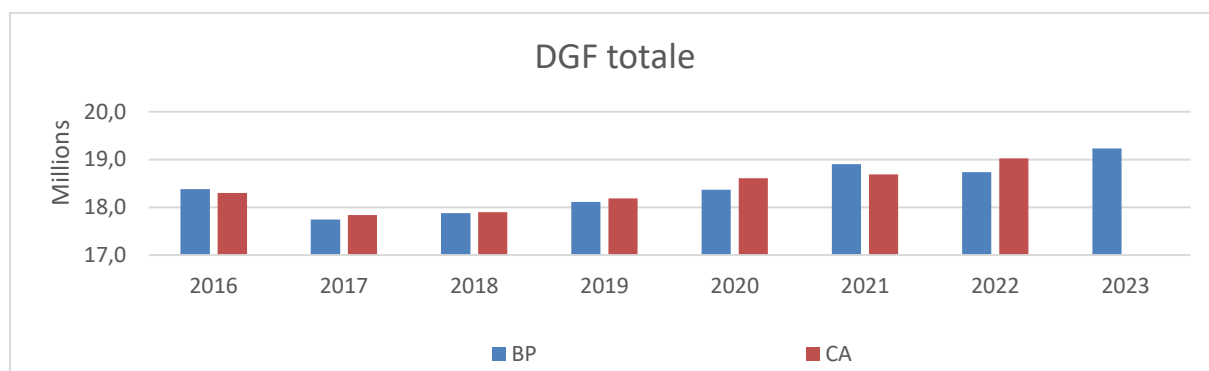
- Les autres recettes à caractère fiscal sont notamment :
 - la **taxe sur la consommation finale d'électricité** (TCFE), qui est prévue stable à 1,1 M€. Pour mémoire, cette taxe est assise sur la consommation d'électricité et non sur le prix facturé d'électricité. Elle a été réformée par la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021. Le montant à percevoir en 2023 sera calculé à partir du montant perçu en 2022.
 - la **taxe sur la publicité** est estimée en baisse en raison de la modification du zonage dans le règlement local de publicité intercommunal entré en vigueur en juin 2022. Elle est inscrite à hauteur de 600 000 €.



3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 25,8 M€ (+2,9%)

Les composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF)¹

Le montant global de la DGF est augmenté de 320 M€ dans la loi de finances 2023. Au sein de cette enveloppe, 90 M€ vont accroître le volume de la dotation de solidarité urbaine (DSU). Exceptionnellement en 2023, l'augmentation des enveloppes dans la DGF est financée par un abondement externe de l'Etat et non par un redéploiement interne au sein de l'enveloppe DGF. L'écrêtement sous condition de potentiel fiscal ne sera pas appliqué en 2023.



✓ Dotation forfaitaire

L'écrêtement annuel permettant de financer l'augmentation de la péréquation ne sera pas appliqué cette année et le montant de la dotation forfaitaire devrait varier sous le seul effet de l'évolution du nombre d'habitants.

¹ Estimations en attente des notifications prévues fin mars par la DGCL

Selon les chiffres de l'INSEE, la population de la ville entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 est de 61 902 habitants. Elle était de 62 613 habitant l'année dernière.

Le montant de la dotation forfaitaire 2023 est estimé à **7 842 335 €** (- 0,7 % par rapport au BP 2022).

✓ **Dotation de solidarité urbaine (DSU)**

L'enveloppe de la DSU est abondée de 90 M€ en 2023. Le tableau ci-dessous indique les augmentations de l'enveloppe adoptées en loi de finances depuis 2017.

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
+180 M€	+110 M€	+ 90 M€	+ 90 M€	+ 90 M €	+ 95 M €	+ 90 M€

Le montant de la DSU 2023 à percevoir est donc estimé à **10 770 000 €** (+2,4 % par rapport au BP 2022).

✓ **Dotation nationale de péréquation (DNP)**

La ville a perçu en 2022 la part majoration de la DNP, soit 236 883 €, en plus de la part principale, qui a été de 387 265 €. La part majoration est attribuée à la commune lorsqu'elle est bénéficiaire de la part principale et que son potentiel fiscal relatif aux seuls « produits post-TP » par habitant est inférieur de 15% à la moyenne de la strate démographique à laquelle elle appartient.

Pour l'année 2023, l'évaluation tient compte d'un versement à nouveau de la part majoration, lequel, ajouté à la part principale, amène à un total de **620 000 €**.

Les autres éléments principaux du chapitre des dotations et subventions

- **Compensations fiscales**

La principale compensation concerne celle pour la réduction de 50 % des bases des locaux industriels décidée en 2021. Des compensations sont perçues en outre pour les exonérations des taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

En attente de notification, les évolutions attendues sont donc les suivantes :

En milliers d'euros	CA 2022	BP 2023	
Compensation taxes foncières	1 467	1 470	Dont 1 230 249 € pour les locaux industriels
Compensation Impôt Spectacles	821	821	Montant figé
	2 288	2 291	

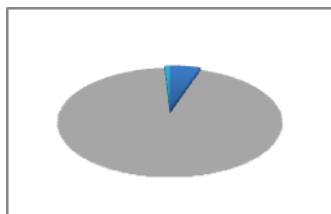
- **Les autres recettes**

Elles sont principalement constituées des sommes obtenues en accompagnement des politiques menées par la ville dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, dont notamment les versements de la CAF.

Elles se répartissent ainsi :

En milliers d'euros	BP 2022	BP 2023
Accueil petite enfance	2 213,4	2 411,8
ALSH	356,9	329,1
Centres d'accueil et de loisirs	345,0	484,3
ALSH sportifs	45,0	45,0
Accompagnement à la scolarité	26,0	42,0
Centre de vacances	70,0	70,0
Autres	461,5	402,4
	3 517,8	3 413,8

Il convient de noter la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) en lieu et place du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en 2022. Dans le cadre de cette modification, les aides à destination des centres sociaux leur sont versées directement par la CAF et ne passent plus par le budget de la ville. L'année 2022 comportait les derniers reliquats de versements par la CAF à la ville pour les centres sociaux.



4. Les autres recettes de fonctionnement : 6,3 M€

Leur montant total représente 6,36 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget.

Elles se décomposent comme suit :

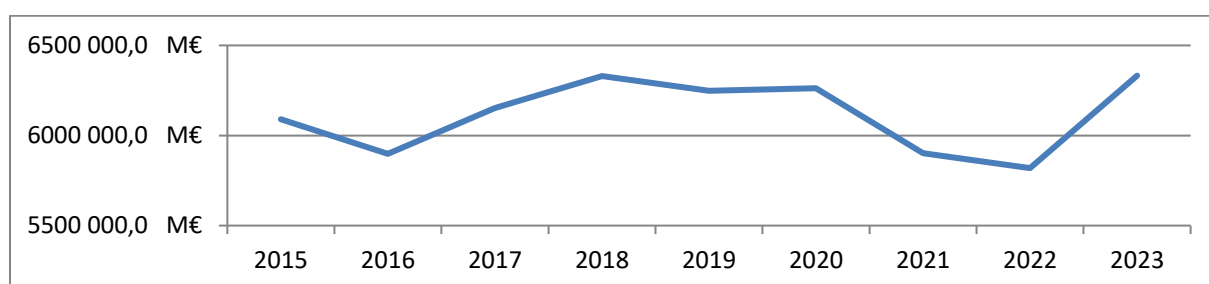
En milliers d'euros	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP2023	Evolution
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	5 623,1	5 227,9	5 178,4	5 378,3	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	335,6	339,2	326,3	537,6	
76 PRODUITS FINANCIERS	1,2	1,2	1,2	1,2	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	21,0	50,0	23,1	0,0	
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	282,0	284,0	290,0	415,0	
	6 262,9	5 902,3	5 818,9	6 332,1	8,82%

En ce qui concerne le chapitre 70 – produits des services et du domaine, les BP 2021 et 2022 tenaient compte des contraintes sanitaires et d'un moindre recours aux services de la ville par les habitants. Les prévisions 2023 sont basées sur une exécution de l'exercice 2022 dont les chiffres traduisent une meilleure fréquentation.

Le chapitre 75 – autres produits de gestion courante, comprend dorénavant, depuis le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57, la plupart des crédits inscrits précédemment au chapitre 77, raison pour laquelle il est plus important en 2023. Sont inscrits dans ce chapitre les remboursements des assurances suite aux sinistres, dont une partie reste à percevoir en 2023 pour le sinistre de la salle Lahousse.

Dans les atténuations de charges, chapitre 013, sont compris les remboursements des contrats uniques d'insertion, les remboursements sur charges de personnel.

Le graphique suivant permet de visualiser le « creux » représenté dans la perception des « autres recettes » durant les périodes de crise sanitaire :



Un détail est donné ci-dessous sur les recettes pour les activités culturelles et sportives envisagées par les services :

Activités culturelles	BP 2021	BP 2022	réalisé 2022	BP 2023
Entrées archéoparc Asnapio	97 500	126 500	160 330	177 000
Entrées musées	27 500	41 000	46 612	78 000
Entrées Ferme d'en Haut	10 000	15 000	16 271	15 000
Entrées médiathèque	5 000	12 000	15 473	12 000

Activités sportives	BP 2021	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
Entrées piscines du Triolo et Centre nautique Babylone	480 000	480 000	468 567	400 000
Participation des familles aux CLSH sportifs	55 000	55 000	37 564	35 000
Participations des familles au centre municipal d'initiation sportif	6 500	6 500	7 232	6 500

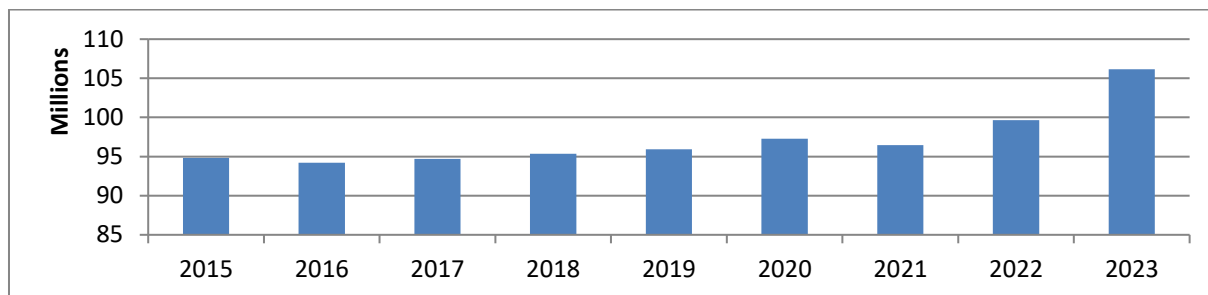
Les recettes du BP 2023 des entrées du parc Asnapio tiennent compte de l'évolution des tarifs votée l'année dernière.

Les recettes des entrées dans les musées tiennent compte de l'ouverture du Musée des Moulins Jean Bruggeman.

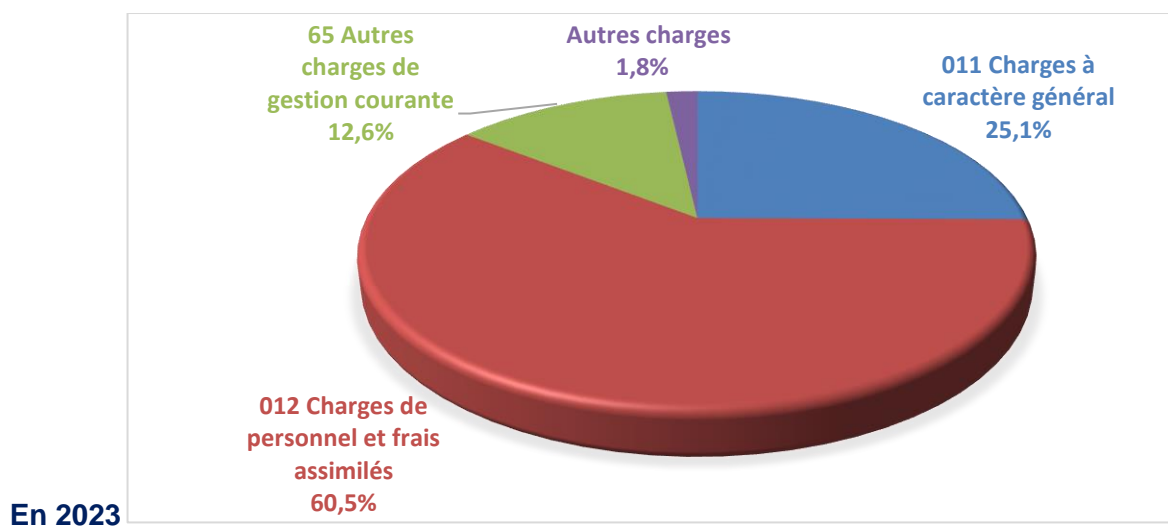
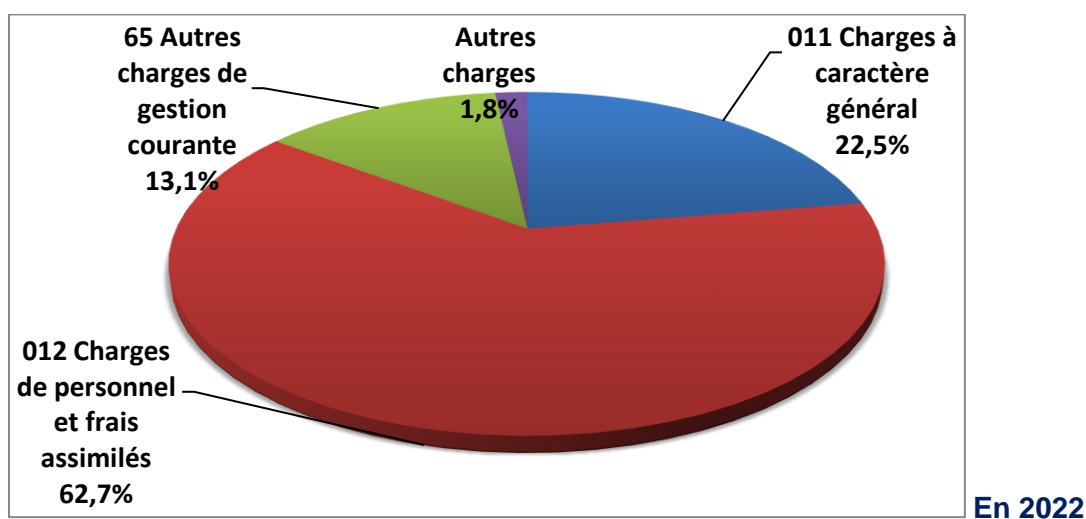
Les recettes des piscines tiennent compte de la fermeture d'une piscine sur deux pendant les congés scolaires.

5. Total des recettes réelles de fonctionnement

Ce total s'élève à 106 159 262 €, en augmentation de 6,55 % par rapport au BP 2022.



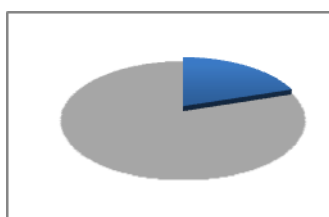
C. Répartition des dépenses réelles de fonctionnement aux BP 2022 et 2023



D. Les dépenses de fonctionnement par chapitre

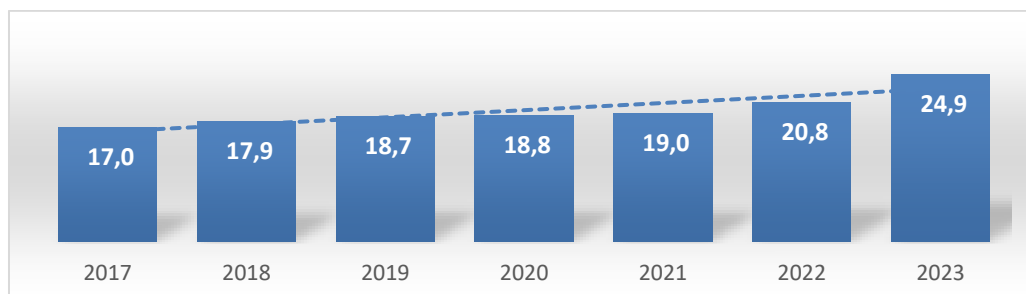
Les dépenses de fonctionnement, depuis l'année dernière et principalement pour les raisons indiquées en introduction, sont en forte croissance. Le rapport sur les orientations budgétaires a montré les évolutions spectaculaires des prévisions de dépenses de fluides et d'éclairage public sur 3 années. Le coût des énergies continue donc de peser sur les dépenses toujours plus fortement d'année en année.

Autre facteur d'augmentation des dépenses, la hausse du point d'indice de la fonction publique, impactant la masse salariale en année pleine.



1 – Les charges à caractère général : 24,9 M€ (+ 20 %)

Après une augmentation du montant total des charges à caractère général de plus de 9 % l'année dernière, l'augmentation de cette année est de plus de 20 %, ce qui provoque un bouleversement du rythme de hausse observé depuis plusieurs années, comme le montre le graphique suivant.



Les évolutions les plus importantes, par service, sont les suivantes :

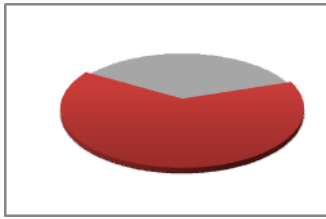
	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022	
Fluides	3 005 000	2 880 000	2 715 000	4 401 291	6 951 250	2 549 959	57,94%
Imprimerie	87 700	85 300	35 000	31 500	50 000	18 500	58,73%
Maison des genêts	92 471	78 000	85 070	96 841	150 355	53 514	55,26%
Eclairage	1 697 306	1 639 733	1 566 233	1 325 925	1 994 260	668 335	50,41%
Sports	135 900	123 120	130 870	125 208	173 690	48 482	38,72%
Hygiène sécurité	57 900	52 500	82 300	47 952	62 400	14 448	30,13%

- La ville a décidé de maintenir autant que possible un haut niveau de service public et de soutien au monde associatif. L'intensité d'usage de nos équipements n'a pas été amoindrie pour compenser la hausse des fluides.
- La ville a attribué, au mois de mai 2022, le marché global de performances énergétiques dans le cadre de prestations de maintenance et d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de traitement des eaux des bâtiments de la ville, à la suite d'une procédure de dialogue compétitif. La ville confie, avec ce marché, l'exploitation des installations multi techniques avec fourniture d'énergie gaz et services associés, fourniture d'électricité et services associés en prestation supplémentaire éventuelle, ainsi que la réalisation d'un programme de travaux sur les deux premières années du marché. L'attributaire du marché a apporté sa contribution à l'estimation des consommations et du coût de celles-ci. C'est aussi par son intermédiaire que sera gérée la prise en compte par l'Etat de « l'amortisseur électricité ».
- Les dépenses de l'imprimerie augmentent en raison du prix du papier, multiplié par plus de 65 % depuis octobre 2021.
- Les activités programmées à la Maison des Genêts sont en progression, notamment les ateliers de formation, les sorties culturelles. La capacité d'accueil sera augmentée dans l'accompagnement à la scolarité. En outre, le budget de la Maison des Genêts subit les effets de l'inflation sur le coût du carburant, des prix de l'énergie.
- L'éclairage public est géré dans le cadre d'un marché de performance énergétique lui aussi. Le coût de l'achat d'électricité, fixé à un niveau inférieur à celui du marché initialement dans le contrat, a dû être revu à la hausse en fin d'année dernière dans le cadre d'un accord transactionnel signé avec la société INEO.
- Les dépenses du service des sports intègrent le coût de la billetterie Paris 2024 (40 000 €).
- Les dépenses du service hygiène sécurité sont en augmentation du fait de modifications dans la réglementation relative au recours aux agents SSIAP augmentant le nombre d'heures minimal et les frais engendrés par l'organisation de la coupe du monde de rugby.

La plupart des services voient leur budget augmenter du fait de l'inflation.

Quelques services dont les dépenses sont en diminution :

- Le patrimoine bâti, en raison de l'achèvement de la première phase de mise en œuvre du décret tertiaire 180 000 € au BP 2022) ;
- Les locations immobilières, en raison notamment de la fin du bail pour la location d'un local dans l'immeuble le Métroport, local qui accueillait le service communication jusqu'au mois de novembre 2022. Le service communication a depuis rejoint le quatrième étage de l'immeuble Mercury. Cette location représentait 40 000 € en 2022.



2. Les charges de personnel : 60 M€ (+ 3,45 %)

Après plusieurs années de hausses modérées, le chapitre des charges de personnel augmente de manière importante à partir de 2022, sous l'effet de mesures catégorielles et de recrutements, notamment dans le service de la police municipale, dans le service scolaire et en faveur de la politique de développement durable.

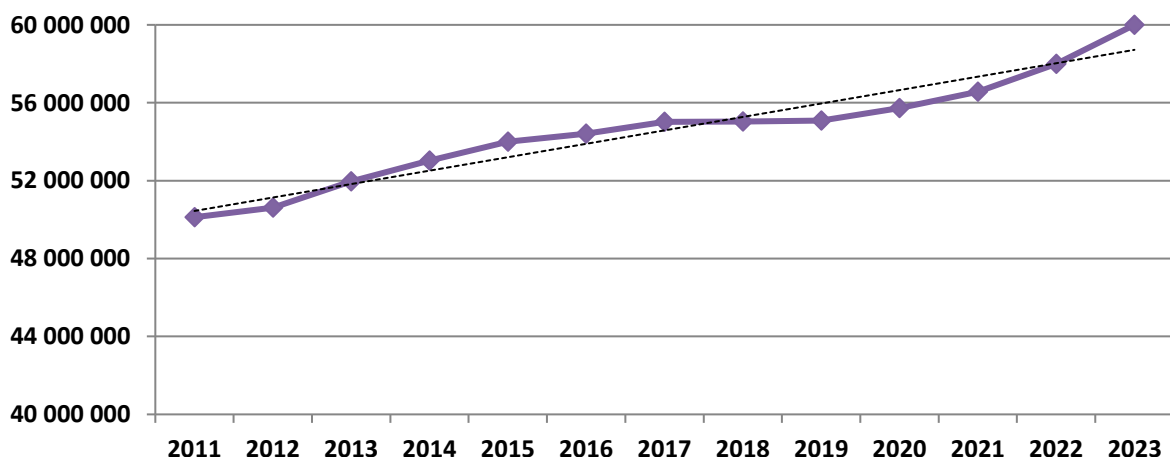
A partir du mois de juillet 2022, en réaction face à la montée de l'inflation, le gouvernement a décidé de relever le point d'indice de la fonction publique de 3,5 %, après plusieurs années de gel.

La ville a également décidé de procéder à une revalorisation significative des catégories B et C pour aider les agents à faire face à l'augmentation du coût de la vie. Cette mesure entraîne une dépense supplémentaire de l'ordre de 900 000 €.

Le tableau ci-dessous indique le montant du chapitre 012 depuis l'année 2017 :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart 2022, 2023	%
55 025 000	55 036 000	55 085 000	55 725 000	56 560 875	58 000 000	60 000 000	2 000 000	3,45%

Evolution des dépenses de personnel

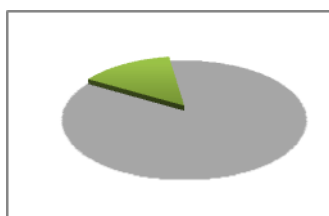


Les éléments constitutifs de l'évolution des charges de personnel

Les principales évolutions prises en compte sont les suivantes :

- La revalorisation du traitement des catégories B et C.
- La revalorisation du SMIC de 1,81 % au premier janvier 2023, ce qui représente une augmentation de plus de 106 € brut par mois. Il avait augmenté de 0,9 % au 1er janvier 2022, puis de 2,65 % au 1er mai et de 2,01 % au 1er août 2022.

- Le point d'indice a augmenté de 3,5 % à partir du 1er juillet 2022. Cette augmentation aura une incidence en année pleine en 2023 (1,6 M €).
- Le glissement vieillesse technicité reste évalué à 0,8 %.
- Le forfait télétravail augmente au 1er janvier 2023 ; il passe à 2,88 € par jour au lieu de 2,5 €, dans la limite de 253,44 € par an.



3. Les autres charges de gestion courante : 12,5 M€ (+ 3,47 %)

Comme indiqué en introduction, les dépenses des autres charges de gestion courante intègrent, à partir de cette année, une bonne partie des anciennes charges exceptionnelles compte tenu de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57. Ceci explique le taux d'augmentation mentionné ci-dessus.

Les inscriptions par nature de dépenses :

<i>Autres charges de gestion courante (en milliers d'euros)</i>	<i>BP 2022</i>	<i>BP 2023</i>	<i>Evolution</i>
Indemnités et frais des maires, adjoints et conseillers	568	568	0,0%
Perte sur créances irrécouvrables	0	0	
Contribution aux organismes de regroupement	50	54	6,4%
Subvention au CCAS	3 195	3 629	13,6%
Subvention de fonctionnement aux organismes publics	98	112	14,3%
Subvention de fonctionnement aux associations	7 337	7 208	-1,8%
Autres contributions	842	850	0,9%
Autres (bourses, prix, droits d'utilisation ...)		90	
	12 091	12 510	3,5%

a) Les subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes

Le secteur associatif contribue à l'action municipale et participe de manière importante à la qualité de vie de la population villeneuvoise. La Ville réaffirme son soutien au secteur associatif à l'occasion de ce budget et son choix de maintenir les principales enveloppes de subventions destinées à accompagner les politiques municipales, telles que reprises dans le tableau ci-dessous :

En Milliers d'euros	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
Culture et médiathèque	1 741,2	1 763,2	1 653,5	-6,22%
Sports	1 185,8	1 185,8	1 185,8	0,00%
Centres sociaux	1 030,5	1 066,6	1 021,6	-4,22%
Enseignement	897,5	892,5	921,4	3,24%
Développement éco.	810,2	825,2	801,8	-2,83%
Petite enfance	296,1	277,4	277,4	-0,01%
Jeunesse	266,8	266,8	266,8	0,00%
Logement	185,1	185,1	98,1	-47,01%
Autres politiques publiques	353,3	277,7	448,3	61,47%
Total	6 766,4	6 740,3	6 674,7	-0,09%

Les subventions de soutien aux associations sont stables. Quelques évolutions sont à signaler :

- Les subventions « culture et médiathèque » diminuent pour les raisons suivantes : réduction de la subvention à l'Ecole de musique ; dissolution du Réseau des Bibliothèques Associatives de Villeneuve d'Ascq Réunies.
- Les subventions aux centres sociaux diminuent car les aides de la CAF sont versées directement aux centres sociaux et non plus par l'intermédiaire de la ville, qui les reversait ensuite aux centres sociaux.
- Les subventions dans le domaine de l'enseignement augmentent en raison des subventions versées aux écoles privées (hausse de la fréquentation).
- De même dans le domaine de l'urgence écologique le partenariat avec APC est renforcé.
- Les subventions dans le domaine du développement économique diminuent pour être ajustées sur le niveau des réalisations 2022 pour la vie étudiante et pour l'emploi/ESS.
- Les subventions pour le logement sont affichées avec un montant inférieur en raison de la dissolution de l'association Louise Michel, mais un montant d'aide équivalent est maintenu au travers de l'enveloppe des « autres politiques publiques ».

Il convient de noter la subvention à l'association de l'Amicale du personnel de la ville, d'un montant de 1,5 M€ (inchangé par rapport à 2022), qui ne figure pas dans le tableau ci-dessus mais qui est bien prise en compte dans le premier tableau.

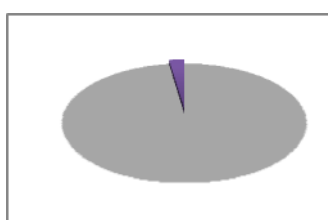
b) La subvention au CCAS

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
CCAS	3 173	3 195	3 629

La subvention au CCAS présentée ci-dessus est hors programme de réussite éducative, pour lequel, si nécessaire, l'ajustement sera réalisé au moment du budget supplémentaire. La subvention au CCAS est supérieure de 433 439 € à celle de 2022, soit plus 13,57 %. Cette augmentation s'explique par :

- les dépenses de personnel, avec l'augmentation du point d'indice de 3,5 %,
- une hausse des dépenses liées aux fluides, avec un prix du gaz multiplié par trois, plus 20 % sur l'électricité et plus 20 % sur le carburant.

La subvention versée au CCAS tient compte en outre de la convention de mutualisation de certains services entre la ville et le CCAS, réactualisée début 2022 et qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022. La nouvelle rédaction de cette convention a permis de mettre à jour les services mutualisés ainsi que les montants. Le montant des prestations est passé de 438 000 € à 694 546 €, soit une variation de 256 546 €. Cette variation est prise en compte dans la subvention versée au CCAS. La recette correspondante est ajustée également au niveau du chapitre 70 – produits des services et du domaine.



4. Les autres dépenses de fonctionnement : 1,8 M€ (+ 10%)

a) Les frais financiers

BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
1 048 000 €	958 000 €	888000	768 000 €	725 000 €	640 000 €	910 000 €

Après plusieurs années de taux d'intérêt à des niveaux très bas, la Banque Centrale Européenne a commencé à augmenter ses taux directeurs depuis l'année dernière, dans le cadre de la lutte contre l'inflation. Les taux directeurs de la BCE étaient à 0 % ou proches de cela entre 2016 et début 2022. Depuis, ils sont remontés rapidement, pour atteindre 3 % en février 2023. Les conditions de financement des banques ont suivi cette tendance.

b) Les reversements de recettes

Ils concernent l'application du protocole entre la MEL et la ville, signé en 2013, sur le stade Pierre Mauroy. Ce protocole prévoit le reversement d'une partie de la taxe foncière, pour un montant estimé à 589 000 € au titre de 2023, et le reversement d'une partie de la taxe sur les spectacles, pour un montant estimé de 190 000 €.

c) Les charges exceptionnelles

BP 2017	BP 2018	BP 2018	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
150 310 €	141 451 €	134 028 €	131 678 €	128 320 €	179 580 €	45 000 €

Comme évoqué à d'autres reprises, le passage à l'instruction M57 implique le transfert d'une grande partie des charges exceptionnelles vers le chapitre 65 – autres charges de gestion courante, ce qui explique la différence de montant en 2023. Les 45 000 € ci-dessus représentent l'estimation des crédits nécessaires pour les annulations de titres sur exercices antérieurs.

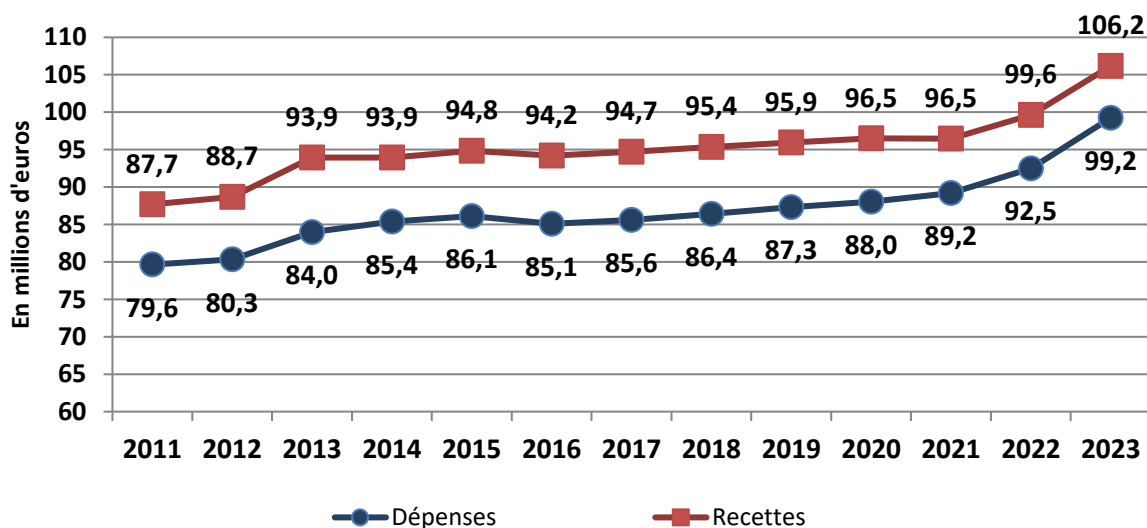
d) Dotation aux provisions

Conformément à la réglementation en vigueur, une provision doit être constituée dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative. La provision doit être constituée, entre autres, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis.

Au regard des provisions déjà constituées antérieurement, les crédits prévus s'élèvent à 70 000 €.

E. Synthèse de la section de fonctionnement

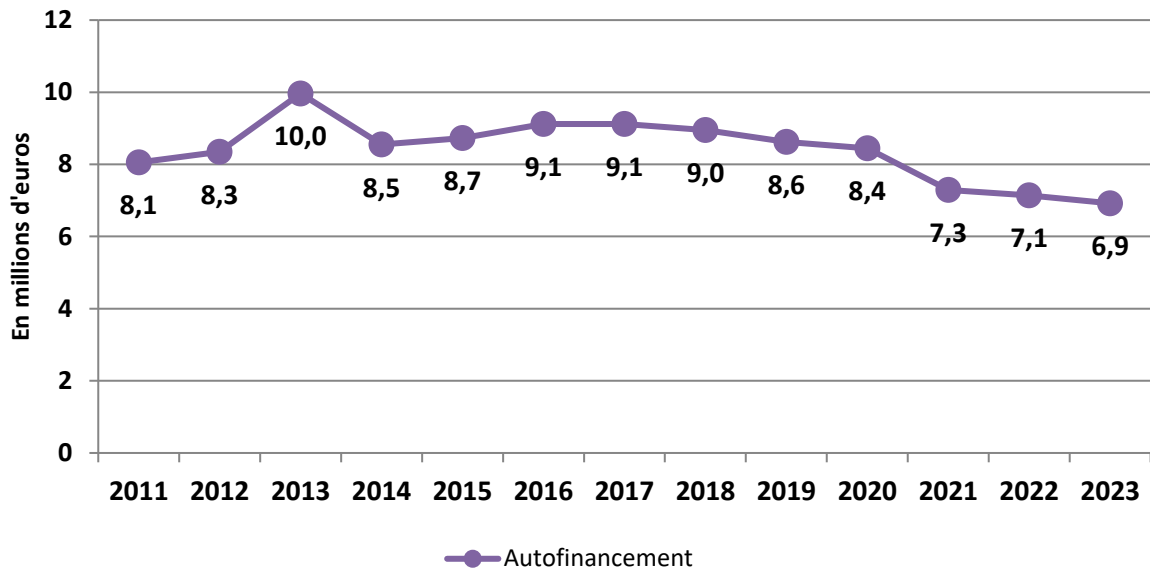
Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



F. L'autofinancement

L'autofinancement, entendu comme la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, est prévu dans ce budget à 6 921 498 €, soit 6,52 % des recettes réelles de fonctionnement.

Evolution de l'autofinancement



II. La section d'investissement

A. Les recettes propres

1. Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et Taxe d'aménagement :

Pour mémoire, le traitement automatisé du FCTVA, mis en place par la loi de finances pour 2021, a entraîné l'exclusion de plusieurs articles comptables du calcul du FCTVA, ce qui avait eu pour conséquence une perte de recette dès 2022 de 643 000 €. Trois comptes ne sont plus éligibles : le compte 2051 – logiciels et licences informatiques, les comptes 2128 et 2312 – agencement et aménagement de voirie.

Pour 2023, l'estimation du FCTVA, calculée sur la base des dépenses d'équipement éligibles mandatées en 2022, est de **2 550 000 €**.

La taxe d'aménagement à percevoir en 2023 (reversement MEL) est estimée à **200 000 €**.

2. Cessions

Les cessions immobilières inscrites au budget s'élèvent à **248 500 €**.

cessions		2023
CD rue du Lieutenant Colpin	vente aux riverains - délib du 04/04/2023	40 000
cellule 12 allée de la cible	sci turquoise - délib du 04/04/2023	105 000
boulangerie rue du pavé bleu	délib. du 22/02/2022 - acte du 17/01/2023	103 500
TOTAL		248 500

3. Subventions

Les subventions notifiées et non inscrites en 2022 sont ouvertes au budget pour un montant total de **4 900 000 €**

Subventions d'investissement		2023
église du bourg	MEL	350 000,00
Rose des vents	MEL	650 000,00
Rose des vents	Région	1 950 000,00
Rose des vents	Etat	1 950 000,00
TOTAL		4 900 000,00

B. Les remboursements d'emprunts

Le remboursement en capital de la dette en 2023 est de 5 803 000 €.

C. Les opérations financières équilibrées en recettes et dépenses

Comme chaque année, le budget prévoit les opérations suivantes, sans impact sur l'équilibre puisqu'inscrites en dépense et en recette :

- Une avance de trésorerie à la mission locale : 200 000 €
- Les ouvertures liées aux dépôts et cautionnements à verser ou à percevoir : 5 000 €

D. Les financements disponibles pour les opérations d'équipement

	Autofinancement	6 921 498 €
+	Recettes propres	7 898 500 €
-	Remboursements d'emprunts	5 803 000 €
=		9 016 998 €

E. Les dépenses d'équipement

Prenant en compte :

- les besoins d'investissement de la ville pour assurer son développement et sa place dans la métropole lilloise,
- la capacité de financement qui sera dégagée par le budget,
- le recours à l'emprunt,

le budget 2023 est bâti, comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, sur la poursuite d'un effort d'investissement soutenu engagé par la commune.

Après les derniers arbitrages, les dépenses d'équipement proposées s'élèvent ainsi à un montant de 25 M€.

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Dépenses d'équipement	28,8 M€	28,2 M€	22,9 M€	24,9 M€	25 M€

L'ensemble de ces dépenses est détaillé en annexe du présent document.

(en milliers d'euros)	2021	2022	2023
Délibérations programme	12 632	14 902	12 612
Autres opérations d'investissement	2 938	3 563	4 837
Besoins patrimoniaux	4 395	3 892	4 071
Travaux d'aménagement	384	555	727
Total travaux	20 349	22 912	22 247
Enveloppes	2 621	2 034	2 741
Total global	22 970	24 946	24 988

Afin de permettre un meilleur suivi de certains projets, la section d'investissement est proposée au vote par opération pour un montant de 12 612 000 €.

Les projets d'investissement faisant l'objet d'un vote par opération sont les suivants :

Opérations	Budget 2023
201601 - PROJET CENTRE VILLE	350 000
201602 - GROUPE SCOLAIRE PONT DE BOIS	200 000
201603 - NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE NORD	296 000
201610 - VIDÉO PROTECTION	600 000
201612 - ÉGLISE DE FLERS BOURG	820 000
201801 - PLAN INFORMATIQUE DANS LES ÉCOLES	18 000
201901 - ROSE DES VENTS	6 450 000
202001 - MOTTE FÉODALE	500 000
202102 - FOS TENNIS	1 185 000
202201 - TRANSITION ENERGETIQUE	1 683 000
202202 - MUSEE DES MOULINS	90 000
202301 - QUARTIER RESIDENCE	340 000
202302 - QUARTIER DU TRIOLO	80 000
TOTAL	12 612 000

Par ailleurs il convient de préciser

- que les dépenses liées à l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) s'élève dans le budget à 1,2 M€, conformément à la délibération VA_DEL2016_11 du 26 janvier 2016,
- que les crédits de rénovation de l'éclairage public se montent à 800 000 €,

- que les crédits d'accompagnement des travaux réalisés par la MEL au titre des plantations, du mobilier urbain, de l'éclairage public et de l'enfouissement des réseaux sont de 400 000 €.

F. Les recettes d'emprunts et le financement de l'investissement

Le financement par emprunt nécessaire à l'équilibre du budget est de :

	Dépenses d'équipement inscrites :	24 988 406 €
-	Financements disponibles :	9 016 998 €
=		15 971 408 €

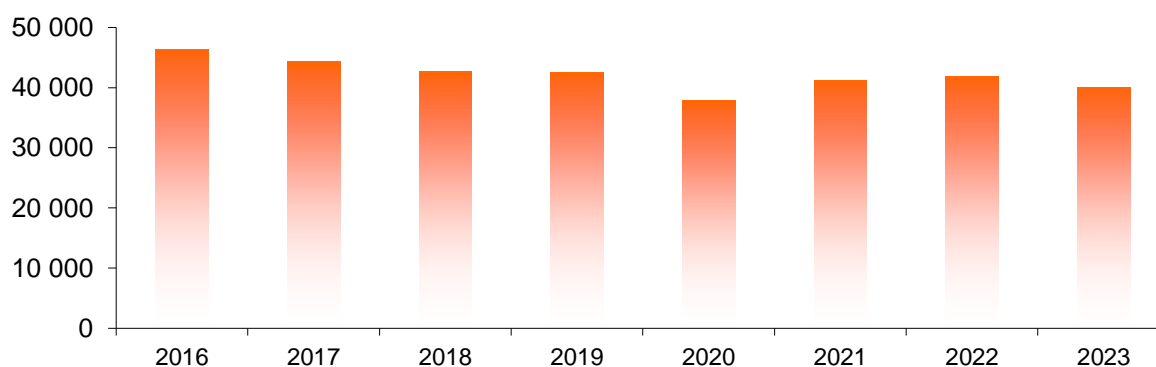
Ceci conduit au BP à la prévision de financement de l'investissement suivante :

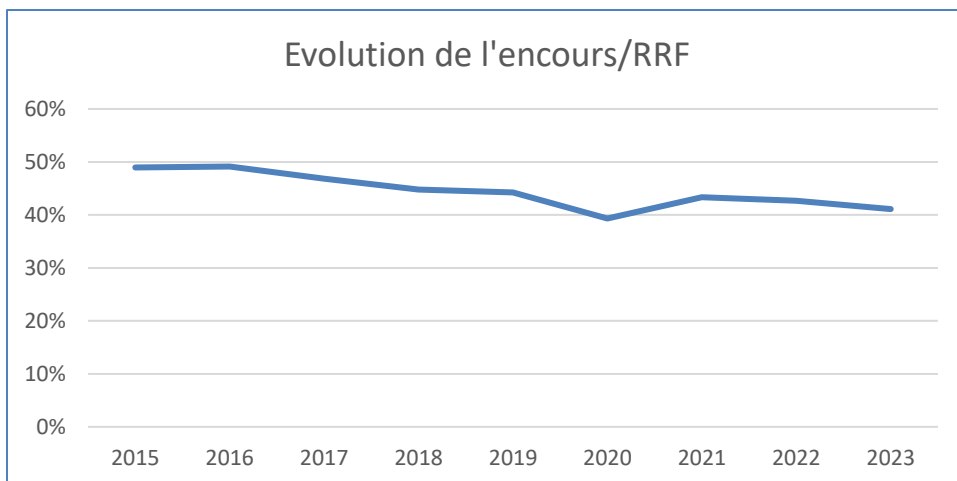
	2016	2017	2018	2019	2010	2021	2022	2023
Autofinancement net	25,4%	16,0%	20,4%	14,2%	15,2%	8,5%	5,5%	4,48%
Recettes propres	18,5%	23,0%	23,4%	24,1%	21,5%	20,0%	27,3%	31,61%
Emprunts	56,1%	61,0%	56,2%	61,7%	63,3%	71,5%	67,2%	63,92%

G. La dette

L'encours de dette, au 1er janvier, s'élève à 40 097 482 €. Il passe à 43 654 330 € dans le courant du mois de février, suite à l'encaissement de l'emprunt de 4 M€ souscrit en décembre de l'année dernière. Le remboursement en capital sur cette base est de 5 803 000 €, dont 150 000 € pour ce nouvel emprunt.

Encours de la dette au 1er janvier





L'encours rapporté aux recettes de fonctionnement prévisionnelles reste stable, à 41 % en 2023.

ANNEXE

DÉTAIL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2023

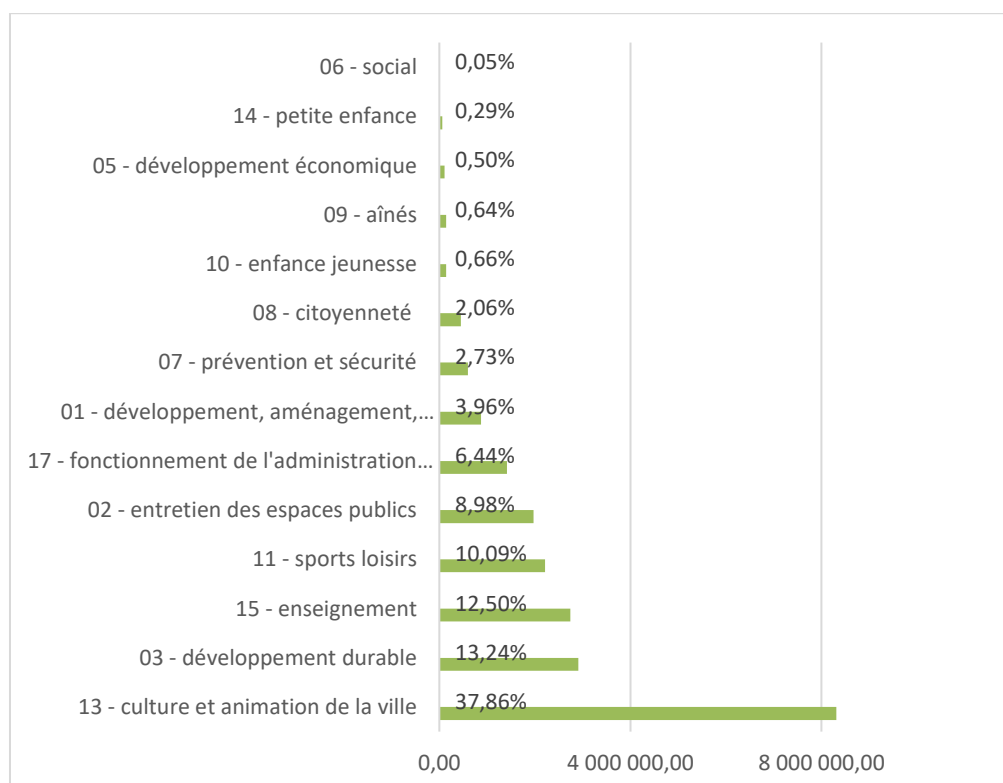
1 – RÉCAPITULATIF

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	BP 2023
Travaux	22 023
Subventions d'équipement	375
Acquisition terrains et bâtiments	56
Insertions	20
Informatique	750
Photocopieurs	40
Plan informatique écoles	18
Véhicules	364
Véhicules achat exceptionnel (poids lourds)	280
Electroménager	132
Sono Palacium	130
Outillage	800
Mobilier de bureau	50
Mobilier scolaire	10
Sous total matériels	2 574
TOTAL	25 048

2 – RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX PAR DOMAINE

Domaines	Travaux retenus	Pourcentage
13 - culture et animation de la ville	8 315 000,00	37,86%
03 - développement durable	2 907 500,00	13,24%
15 - enseignement	2 746 000,00	12,50%
11 - sports loisirs	2 216 000,00	10,09%
02 - entretien des espaces publics	1 973 000,00	8,98%
17 - fonctionnement de l'administration municipale	1 414 000,00	6,44%
01 - développement, aménagement, renouvellement ur	870 000,00	3,96%
07 - prévention et sécurité	600 000,00	2,73%
08 - citoyenneté	453 000,00	2,06%
10 - enfance jeunesse	144 500,00	0,66%
09 - aînés	141 000,00	0,64%
05 - développement économique	110 700,00	0,50%
14 - petite enfance	63 000,00	0,29%
06 - social	10 000,00	0,05%
Total	21 963 700,00	100,00%

3 – RÉPARTITION DES TRAVAUX PAR DOMAINE



4 – DÉTAIL DES TRAVAUX PAR DOMAINE

DOMAINES/Équipements	Désignation	Travaux retenus	Tranches futures 2024/2027
1 – Développement, aménagement, renouvellement urbain			
Presbytère d'Annappes	Rénovation du pignon côté garage (rejointoiement) - Rénovation du plancher de l'étage, + Travaux d'amélioration acoustique.	32 000	
64 rue Gambetta 1F5 GS Jean Jaurès	Rénovation des chèneaux	20 000	
Immeubles 4 rue des Bouleaux	Cage d'escalier : création d'une gaine technique pour ventilation.	15 000	
78 rue Carpeaux Logement GS René Clair	Rénovation des sols	15 000	
Provision pour grosses réparations	Tous bâtiments	15 000	
Résidence - secteur des "Musiciens"	AMO effacement des réseaux télécom	10 000	
	Aménagement d'une liaison entre la rue Vincent d'Indy et rue Darius Milhault	330 000	
TRIOLO	Provision pour Maitrise d'œuvre projet d'accompagnement MEL	50 000	
	Provision travaux ponctuels (en attendant projet MEL et en accompagnement chantier bailleur)	30 000	
ANNAPES - PLACE DE LA REPUBLIQUE	Etudes MEL en cours		340 000
CENTRE-VILLE / GRAND ANGLE	Accompagnement travaux Boulevard Van Gogh (2ème phase)	150 000	540 000
	Provision études Grand Angle	150 000	
	Provision communication projet Grand Angle	20 000	1 100 000
	OPCU (coordination projet urbain)	30 000	
PONT DE BOIS	Clôture de l'aire de jeux du square Brassens	3 000	
	Sous total domaine	870 000	1 980 000

DOMAINES/Équipements	Désignation	Travaux retenus	Tranches futures 2024/2027
2- Entretien des espaces publics			
Provision pour grosses réparations	Tous bâtiments	5 000	
Serres Machenelles - logement du concierge	Dalle béton salle à manger à refaire (affaissement, soutenue par des étais)	30 000	
	Rénovation Toiture et Chèneaux (compris reprise éléments de charpente).	40 000	
Eclairage Public	Marché de reconstruction (600 000) + avenant pour travaux de génie civil complémentaire + rénovations ponctuelles	800 000	3 000 000
	Remplacement motifs d'illumination		400 000
Mobilier urbain	Remplacement barrières - portiques - jardinières et murets	35 000	175 000

	(dont chemin des vieux arbres)		
	Radars pédagogiques	15 000	
	Rénovation des plaques de rues	100 000	
	implantation de nouveaux kakemonos		42 000
Rénovation des aires de jeux	Rénovation de Sols souples et jeux	50 000	
	Rénovation de l'espace Fitness des Fiacres	70 000	
	Rénovation du Parc des Peupliers (allée Vauban) - études -	5 000	
	Rénovation du Parc des Peupliers (allée Vauban) - travaux (dont ADAP)-		243 000
	Rénovation aire de jeux Carco (selon retour enquête quartier) + conformité ADAP		200 000
Rénovation des cheminements / voiries	Provision rénovation espaces publics / cheminement piétonniers	70 000	
	Rénovation des serres municipales	3 000	
	Programme ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmé) - provision	100 000	
Clôtures / Portails	Grosses réparations clôtures en espaces publics	30 000	
Accompagnement des travaux MEL (programme voirie de la MEL 2023)	Provision accompagnement des travaux (éclairage public)	200 000	1 000 000
	Provision accompagnement des travaux (espaces verts - mobilier urbain) :	200 000	1 000 000
	Réaménagement du Pole d'Echange Multimodal de " Mons "	70 000	660 000
	Provision pour éventuels études et travaux effacements des réseaux aériens en accompagnement travaux MEL dans le cadre d'un transfert de maîtrise d'ouvrage à la MEL	30 000	
	Participation Avenant MEL sur travaux effacement réseaux aérien Jean Jaurès	50 000	
	Provision dévoiement de réseaux sur façade (éclairage ou vidéo protection)	30 000	
	Provision études préalables - diagnostic réseaux, passage caméras et géomètre -	40 000	
	Sous total domaine	1 973 000	6 720 000

DOMAINES/Équipements	Désignation	Travaux retenus	Tranches futures 2024/2027
3- Développement durable			
Local colombophile du Bourg	-F&P container	500	
Ferme du Héron	-PHASE 2023:Crédit d'étude pour diags divers.	30 000	
Programme Solaire Thermique tous bâtiments.		50 000	
Programme transition énergétique	Chauffage : Modernisation des équipements	1 023 000	644 000
	Panneaux solaires	660 000	660 000
Végétalisation, déminéralisation	Concertation en cours pour Boris Vian élémentaire, Pierre et Marie Curie élémentaire, GS Cézanne, GS Picasso	500 000	575 000

Fourniture et installation de sondes hydrométriques		4 000	
Forages	Chemin du Grand Marais - maîtrise d'œuvre	10 000	
	Chemin du Grand Marais - travaux	30 000	
Plan mobilité douce	Vill'à vélo - provision pour installation de supports et abris vélos - Flotte municipale	150 000	
Provisions	travaux de plantations et engazonnements tous quartiers - espaces publics	100 000	
Installation de corridor écologique (marres, haies champêtres, écuroduc)		300 000	
Réservoir biodiversité (parcelle rue de Babylone)		50 000	
Arrière Joséphine Baker	espace biodiversité		60 000
Arrière mairie de quartier du Bourg	espace biodiversité		135 000
	Sous total domaine	2 907 500	2 074 000

DOMAINES/Équipements	Désignation	Travaux retenus	Tranches futures 2024/2027
5- Développement économique – soutien économie solidaire			
Provision pour grosses réparations	Tous bâtiments	5 000	
Local du Pont de Bois	Création d'une maison de la santé - études, travaux	100 000	
	Travaux		660 000
Panneaux affichage libre		3 000	
Lattes signalétique		2 700	
	Sous total domaine	110 700	660 000

DOMAINES/Équipements	Désignation	Travaux retenus	Tranches futures 2024/2027
6 – Social			
Provision pour grosses réparations	Tous bâtiments	10 000	
	Sous total domaine	10 000	0

DOMAINES/Équipements	Désignation	Travaux retenus	Tranches futures 2024/2027
7 – Prévention et sécurité			
Vidéoprotection	AMO pour études (visa études exécution, suivi travaux) Phase 4 Priorités 2	20 000	
	AMO pour études de sites complémentaires (Phase 4 Priorités 3)	20 000	

	4ème phase : provision pour déploiement caméras de la "phase 4 priorité 2"	300 000	
	provision pour études et installation caméras supplémentaires pour les JO2024 et mondiaux rugby 2023	200 000	
	Provision pour sites vandalisées à reconstruire	60 000	
	Sous total domaine	600 000	0

DOMAINES/Équipements	Désignation	Travaux retenus	Tranches futures 2024/2027
8- Citoyenneté			
Cimetière du Bourg	-Prog Rénovation Couverture Etanchéité:Rénovation Partie Local Fossoyeur.	15 000	
Association Pas à Pas (Ex Logements GS CAMUS (2 logements)):	-Rénovation des sols.(dégradations diverses,usures,...)	15 000	
Ancien Bâtiment "Muscles et Lignes"	-Dépose des compteurs des concessionnaires suite aux travaux de démolition	2 000	
Maison des Genêts	Chauffage : Installation d'une GTC/EBO	13 000	
	Travaux local banque alimentaire, création d'un accueil, porte d'entrée	80 000	
Maison de quartier du Bourg	-Migration Centrale Alarme Intrusion vers IP	3 000	
Local du Pont de Bois (Local appartenant à la MEL)	-Projet Acquisition pour création d'une Salle Citoyenne : études, travaux	50 000	
	Phase travaux		250 000
Provision pour grosses réparations	Tous bâtiments	5 000	
Fourniture et pose de nouveaux colombarium :	Cimetière du Bourg	15 000	
	Cimetière du Breucq	15 000	
ADAP : Cimetière d'Ascq	Provision rénovation et mise en accessibilité des allées	40 000	210 000
Cimetière d'Anappes	Etudes extension sur parcelle Sauvagère	30 000	
Cimetière d'Ascq	Création d'allées supplémentaires	170 000	
	Sous total domaine	453 000	460 000

DOMAINES/Équipements	Désignation	Travaux retenus	Tranches futures 2024/2027
9 – Personnes âgées – retraitées			
Club Babylone Pasteur	Création d'un local CF pour stockage	7 000	
Service Municipal des Aînés de la Ferme Courouble	-Chauffage:Installation d'une GTC/EBO	11 000	
	-Installation d'un système de climatisation.	18 000	
Aménagement des extérieurs		100 000	
Provision pour grosses réparations	Tous bâtiments	5 000	

Sous total domaine

141 000

0

DOMAINES/Équipements	Désignation	Travaux retenus	Tranches futures 2024/2027
10 – Enfance - Jeunesse			
CAL Carroussel	F et P d'un interphone - Visiophone	7 000	
CAL René Clair (dans GS René Clair)	Mise en conformité incendie local de stockage	40 000	
CAL Pierre et Mare Curie	-F et P de panneaux acoustiques.	5 000	
CAL Jean Mermoz	Projet de réorganisation des espaces et remise à niveau patrimonial - diag., études	40 000	
	Travaux		1 700 000
CAL Augustin Thierry et local du Tambourin	Alarme Intrusion: Récupération et remontage en IP de la centrale de Métroport	1 500	
	Travaux de mise en conformité et travaux patrimoniaux		1 700 000
Gîtes et Chalet Habère Poche	Travaux de rénovation	28 000	
Remuzat-Cornillac	Provision pour travaux de rénovation	3 000	
Provision pour grosses réparations	Tous bâtiments	20 000	
	Sous total domaine	144 500	3 400 000

DOMAINES/Équipements	Désignation	Travaux retenus	Tranches futures 2023/2027
11 – Sports Loisirs			
Logement gardien Palacium	Remplacement de la baignoire de la SdB	15 000	
Vestiaires Henri Vanacker	F et P d'un dispositif sécurisé à l'accès des toitures pour exploitant de chauffage.	6 000	
Salle du Blason	Remplacement d'une porte de secours: Déformation.Vandalisme.	5 000	
Salle Vérin (Breughel)	Création d'un local conteneurs suite au projet de transfert du local conteneurs du VIP du Palacium.	20 000	
Salle Palacium	Rénovation du bouclage ECS.	35 000	
Salle Marcel Cerdan	Travaux pour accueil des équipes pour JO 2024	45 000	
Salle Georges Martin	Rénovation de l'installation alarme incendie	25 000	
Salle Arthur Rimbaud, Moulin d'Ascq	-Chauffage:Installation d'une GTC/EBO	12 000	
	-Rénovation complète de l'installation Alarme Intrusion et contrôle d'accès	15 000	
Salle de la Tamise	-Migration Centrale Alarme Intrusion vers IP	3 000	
Salle Voltaire	Rénovation de la couverture	112 000	
Centre d'Activités Jacques Yves Cousteau	Travaux de mise en conformité de la station de relevage	75 000	

FOS Tennis	Travaux patrimoniaux clos / couvert des 3 anciens courts	1 185 000	2 200 000
Tennis la Raquette	Travaux de renforcement sur une poutre	10 000	
Salle des ESUM 1	Mise au norme PMR du SSI	15 000	
Salle des ESUM 2	-Mise au norme PMR du SSI	10 000	
	-DOJO:Remplacement de l'ensemble des protections murales.	10 000	
Centre Nautique Babylone	Provision grosses réparations	35 000	80 000
	Centrale d'alarme, onduleur, détection gaz, dispositif accès toiture sécurisé	44 500	
Piscine Triolo	Provision grosses réparations	35 000	
	Remplacement de l'enseigne extérieure, onduleur, détection gaz	43 500	
Provision pour grosses réparations	Tous bâtiments	50 000	
La Raquette	Provision pour rénovation plateaux sportifs	10 000	
Plateau sportif du terroir	remise en état du plateau sportif - en accompagnement des travaux bailleur	25 000	
Stade Thery	rénovation complète de la surface de jeu du terrain d'honneur et reconstruction du réseau d'arrosage automatique	315 000	
	Provision Etudes pour Diagnostics et relevés rénovation terrains synthétiques	10 000	
Anciens tennis du Château	Installation d'équipements sportifs de proximité		150 000
Stade Beaucamp	aménagement d'un terrain synthétique "foot 5" entre tribune et vestiaire		200 000
Clôtures	Clôtures et pare ballon - Provision grosses réparations	30 000	
ADAP	Installations ouvertes au Public	20 000	
	Sous total domaine	2 216 000	2 630 000

DOMAINES/Équipements	Désignation	Travaux retenus	Tranches futures 2024/2027
13 – Culture et animation de la ville			
Espace Rose des Vents	Travaux	6 450 000	6 300 000
Ecole de Musique Rameau	Installation de brises soleil photovoltaïques en façade.	5 000	
Médiathèque Till l'Espiegle	Travaux verrières : étude structure, diags divers	30 000	
	Travaux verrières : travaux		450 000
	Projet de réaménagement de l'ex logement pour accueil de personnel	78 000	
	F et P de rampes de spots sur coffrages noirs du N-2 (dessus collections)	15 000	
	Création d'un accès toiture pour installation vidéo surveillance	15 000	
Salle de Danse Alfonso Catta (Rez de Chaussée GS Cézanne)	Remplacement de la porte de secours et de la menuiseries en façade	10 000	
Parc Archéologique ASNAPIO	Provision pour réparations divers équipements	25 000	
Motte Féodale	Travaux	500 000	500 000

Eglise St Sébastien	Rénovation des éclairages	500	
Eglise St Pierre à Ascq	Travaux de traitement sur maçonnerie et boiseries	80 000	
Eglise St Pierre de Flers Bourg	Travaux sacristie (compris rénovation éclairages)	820 000	
Eglise Sacré Cœur	Crédit pour diagnostic technique des vitraux existants	7 000	
Classe Musée Pasteur (MQ Pasteur)	Création d'un meuble pour expositions	10 000	
Musée du Terroir (Carrière Delporte)	Remplacement menuiseries box de la forge salle de jouets	5 000	
Cartil du Terroir (Carrière Delporte)	Travaux de Renforcement du Cartil et mur mitoyen	45 000	
Mémorial d'Ascq 1944	F et P Onduleur Style VLC 400 gamme interactive 400v/250w	500	
Musée des Moulins	Travaux conformités Moulins. Chauffage Musée. Menuiseries.	90 000	
Ferme d'en Haut - Fabrique Culturelle	Transformation de l'ancien logement du gardien en bureaux, compris espace vestiaires et stockage		150 000
	Transformation des douches pour artistes en local de stockage	30 000	
Salle Marianne	F et P d'un dispositif sécurisé à l'accès des toitures pour exploitant de chauffage.	6 000	
Salle Raoul Masqueliez	Rénovation du TGBT et Création d'un tableau de commande déporté des éclairages de la salle)	30 000	
Provision pour grosses réparations	Tous bâtiments	13 000	
Musée du Terroir	Aménagement de cheminements accessibles pour ouverture au public		205 000
	Déménagement des pièces pour réalisation des travaux		48 000
Lettres 3D "Villeneuve d'Ascq" à proximité des Moulins		50 000	
Sous total domaine		8 315 000	7 653 000

DOMAINES/Équipements	Désignation	Travaux retenus	Tranches futures 2024/2027
14 – Petite enfance			
Crèche Badaboum	Chauffage : remplacement des radiateurs et robinetteries.	20 000	
Crèche Valentine	Rénovation		5 100 000
Crèche Familiale "Nougatine"	F et P d'un Interphone/Visiophone	7 000	
Crèche Bulles et Billes	Modification des plans de changes	10 000	
	F et P d'un dispositif sécurisé à l'accès des toitures pour exploitant de chauffage.	6 000	
Provision pour grosses réparations	Tous bâtiments	10 000	
Crèches	F et P de fontaines à eau	10 000	
Sous total domaine		63 000	5 100 000

DOMAINES/Équipements	Désignation	Travaux retenus	Tranches futures
----------------------	-------------	-----------------	------------------

			2024/2027
15 – Enseignement			
GS Joséphine BAKER	avenants et révisions de prix	200 000	
GS Claude Bernard	Logements: Transformation des 2 logements en "tiers lieux".Compris travaux sécurité sur escalier extérieur.	498 000	
GS Jacques Bossuet	Réhabilitation		8 500 000
GS Paul Cézanne	Mise en Conformité de l'Etage (Ascenseur) + Travaux Patrimoniaux	30 000	
	Migration Centrale Alarme Intrusion vers IP	3 000	
GS FR de Châteaubriand	Maternelle: Travaux divers dans local de stockage pour transformation en local sous-station de chauffage. + création d'un nouveau local de stockage.	35 000	
GS Frédéric Chopin	Travaux de Rénovation de la Couverture en accompagnement de l'installation de Panneaux Photovoltaïques.		380 000
GS Pierre et Marie Curie	Prog Rénov Couverture et Etanchéités:Rénovation des tôles ondulées translucides (vieillessement, déformation,...)(2 cours élémentaire)	120 000	
GS Anatole France	Mat. Plume d'Ange (Haute): Rénovation Couverture/Gouttières	64 000	
GS Jean Jaurès	avenants et révisions de prix	296 000	
GS Jean de la Fontaine	Restaurant (Réfectoire): F et P de stores.	20 000	
GS Pablo Picasso	F et P de stores dans classes	5 000	
	Elémentaire (salle 40): Création d'un 2 ème ouvrant dans classe (actuellement 1)	5 000	
GS Jacques Prévert	Travaux de Rénovation de la Couverture en accompagnement de l'installation de Panneaux Photovoltaïques.	800 000	
GS Antoine de Saint Exupéry	Travaux de Rénovation de la Couverture en accompagnement de l'installation de Panneaux Photovoltaïques.		470 000
GS Hippolyte Taine	Maternelle: Rénovation ders étanchéités (fuites importantes).		700 000
GS Henri de Toulouse Lautrec	programme patrimonial sur élémentaire		2 400 000
GS Paul Verlaine	Rénovation des éclairages, déplacements réguliers de la régle,....	110 000	
GS Emile Verhaeren	Entrée GS : F et P d'un Interphone/Visiophone	10 000	
GS Jules Verne	Rénovation complète couverture	195 000	
	Extension: Remplacement des portes de secours (fortement déformées, jours importants....)	10 000	
	Chauffage: Rénovation installation de chauffage (radiateurs et réseaux)	60 000	
Cuisine centrale Jean Lempereur	Provision grosses réparations	30 000	
	-Remplacement des plafonds tendus (dégradés).	30 000	
Travaux de sécurisation	Tous groupes scolaires + Plans particuliers de mise en sureté	50 000	
Provision pour grosses réparations	Tous bâtiments	40 000	
Programme Occultations	Dortoirs, Zones de refuge,.....	15 000	
Traversées piétonnes Ecoles	"Ville Apaisée" Pose et fourniture de mobilier sécurité	50 000	

Cours d'école	Provision grosses réparations	50 000	
Clôtures	Provision grosses réparations	20 000	
	Sous total domaine	2 746 000	12 450 000

DOMAINES/Équipements	Désignation	Travaux retenus	Tranches futures 2024/2027
17 – Fonctionnement de l'administration municipale			
Hôtel de ville	Création d'un local à vélo sous sol HDV	40 000	85 000
	-Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	10 000	
	F et P de batteries pour onduleur HDV.	10 000	
Immeuble Mercury	-Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	15 000	
Ferme Dupire	Ex logement : travaux pour occupation locaux par médecine du travail	90 000	
	Cour de la ferme Dupire (rénovation du revêtement en enrobés)		280 000
Château de Flers	-F et P d'un Interphone/Visiophone dans partie administrative (pbs de sécurisation)	7 000	
	-F et P Onduleur Style VLC 400 gamme interactive 400v/250w	500	
	-Chauffage:Migration GTC vers EBO	12 000	
Villa Gabrielle	-Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	25 500	
Ferme Chuffart	-Migration Centrale Alarme Intrusion vers IP (+ extension de la sécurité dans la cour et locaux vestiaires)	15 000	
	-Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	7 000	
	Mise en conformité de la cuve à gasoil	10 000	
CTM	-Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	8 000	
ADAP	Tous domaines	570 000	
Aménagement bureaux	Provision travaux pour réorganisation des services	20 000	
Provision grosses réparations	Tous bâtiments	10 000	
Grosses réparations tous bâtiments (GRTB)	Chauffage	225 000	900 000
	Electricité Mise en conformité	160 000	
	Tous programmes : Adoucisseurs, plomberie,	179 000	
	Sous total domaine	1 414 000	1 265 000

TOTAL	21 963 700	44 392 000
--------------	-------------------	-------------------